

COMMUNE DE JUSSAC

Accusé de réception en préfecture
015-211500830-20201016-D2020-8-9-DE
Date de télétransmission : 20/10/2020
Date de réception préfecture : 20/10/2020

délibération :
D_2020_8_9

SEANCE DU 16 OCTOBRE 2020

Nombre de conseillers en
exercice : 19

L' an deux mille vingt, le vendredi 16 octobre à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle polyvalente de Jussac, sous présidence de Monsieur RODIER Jean-François, Le Maire.

Présents : 19

Date de convocation du : 12 Octobre 2020

Votants : 19

Présents : Monsieur ANDRE Jean-Luc, Monsieur ARNAL André, Madame BASTIEN Joëlle, Madame CLUSE Nathalie, Madame COLOMB Yvette, Madame FOUSSAT Françoise, Madame GANE Cécile, Monsieur GRAFFOUILLE Pierrick, Monsieur LACROIX Michel, Madame LINARD Danielle, Madame MALHERBES Caroline, Madame PRADEL Céline, Monsieur RODIER Jean-François, Monsieur ROFFY Jacques, Madame ROUX Céline, Monsieur SCIORETO Cyrille, Monsieur VIOLLE Willy, Madame DELHOSTAL Anne, Monsieur ROUX Hervé

**Objet : Désignation d'un
délégué à la Commission
Locale d'Evaluation des
Charges Transférées (**
CLECT)

Absent(s) :

Excusé(s) :

Secrétaire de Séance : Madame Anne DELHOSTAL

Vu l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts ;

Considérant qu'il appartient au Conseil Communautaire de créer et composer une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) qui, comme son nom l'indique, statue sur les impacts financiers résultant des évolutions des compétences s'opérant entre la Communauté et ses membres et établit les rapports soumis à la validation des assemblées délibérantes de ces différents personnes publiques ;

Considérant que la CLECT est créée entre l'EPCI à fiscalité propre et ses communes membres et que chaque commune doit être représentée au sein de cette instance par au moins un conseiller municipal ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 01/10/2020 portant création de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) et définissant la composition, soit :

- 14 représentants de la Communauté d'Agglomération (Le Président et les Vice-Président(e)s) ;
- 25 représentants des communes soit un délégué désigné en son sein par le Conseil Municipal de chaque commune membre ;

Dans cette perspective, il est donc demandé au Conseil Municipal de désigner le représentant de la Commune à la CLECT, parmi ses membres.

Monsieur le Maire propose comme représentante Madame Françoise FOUSSAT, Adjointe en charge des Finances.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la désignation de Madame Françoise FOUSSAT en qualité de représentante de la commune au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la CABA.

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
Le Maire,
Jean-François RODIER